

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du *Tautat*

Registre *107*

N° *104*

SIGNALEMENT.

Le *Jr* *Peyrac* *containe*
Aspeltouge
nati *f* de *chalvignac*
demeurant à *chalvignac*
allant à *foncara* (*Syrague*)
agé de *17* — ans, taille d'un mètre
60 centimètres
cheveux *châtains* front *secours*
sourcils *châtains* yeux *châtains*
nez *Bien fait* bouche *petite*
barbe *naissante* menton *pointu*
visage *ovale* teint *ordinaire*

SIGNES PARTICULIERS :

un signe à côté de l'œil
droit de côté de la tempe

PIÈCES DÉPOSÉES.

de 10 pièces

FAIT à *Mouillac* le *10* *9* *1851*

Signature des Témoin :

Signature du Porteur :

Handwritten signature in cursive script, likely of the bearer, running vertically down the right side of the document.

Progenere



À Monsieur,
Monsieur le Préfet de Cantal

Monsieur le Préfet,

Pyrus Antoine, propriétaire,
habitant au Village de Crusy, Section
Commune de Chabignac, (Cantal)

Le Maire de la Commune de
Chabignac

Je la demande par suite de la

réclamation de son fils

qui est à une moralité et d'une

conscience irréprochable

et qui a été victime de la

malice de son père

et de la déloyauté

de son père

et de la déloyauté

de son père

et l'honneur de son nom qu'il désire

être rétabli dans son intégrité

et qu'il prie de vouloir bien

faire droit à sa demande

et de lui faire connaître

le résultat de sa demande

et de lui faire connaître

le résultat de sa demande

et de lui faire connaître

le résultat de sa demande



Monsieur le Préfet

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet,

l'assurance de ma haute et respectueuse

obéissance.

Pyrus

projeté

MAIRIE DE CHABIGNAC

MAIRIE DE CHABIGNAC

Approfondir

Mention faite
légalisée
leur ordonnance
Signé par
En présence de
Le Maire à Chabignac le
24 novembre 1884

Le Maire
J. Guillaud

Le Maire de la commune de Chabignac
Maire le 23 - 1884

86



L. Guillaud